

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée : Ecomusée de Marquèze

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : collections en dépôt aux AD 40

Domaine concerné (domaine de collection) : Ethnographie /Beaux-Arts

Zone du musée :

Date de réalisation : 2023

Responsable de la campagne : Florence Raguénès

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Récolement réalisé par Séverinne Sougnoux. Données entrées sur alienor.org.

4 Description des champs couverts : Dénomination ; dimensions ; matières et techniques ; description ; inscriptions et marques ; marquage constaté ; constat d'état et localisation.

5 Commentaire sur le résultat de cette campagne :

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés		
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	9	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) (joindre une <u>liste</u>) - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**)		
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	9	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une <u>liste</u>) - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)		
Objets nécessitant des compléments d'identification - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier		
État de conservation du bien - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration	1 ; 6 état moyen ; 2 mauvais état	
Localisation des biens : - Exposés dans les salles - En réserve	9	
Documentation photographique des biens - Argentique - Format numérique	9	

Existence d'une notice informatisée - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire	9	
---	---	--

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections
des collections

Signature du propriétaire

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée : Ecomusée de Marquèze

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Réserve R3

Domaine concerné (domaine de collection) : ethnographie

Zone du musée : Pavillon

Date de réalisation : 2023

Responsable de la campagne : Florence Raguénès

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Récolement réalisé par Séverinne Sougnoux et/ou Sabrina Ory. Données entrées sur alienor.org au sein de la réserve.

4. Description des champs couverts : Dénomination ; dimensions ; matières et techniques ; description ; inscriptions et marques ; marquage constaté ; constat d'état et localisation.

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés		
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	11	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) (joindre une <u>liste</u>) - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**)		
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	11	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une <u>liste</u>) - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)		
Objets nécessitant des compléments d'identification - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier		
État de conservation du bien - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration	2 ; 4 état moyen ; 5 en mauvais état	
Localisation des biens : - Exposés dans les salles - En réserve	11	
Documentation photographique des biens - Argentique		

- Format numérique		
Existence d'une notice informatisée - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire	11	

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections
des collections

Signature du propriétaire

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée : Ecomusée de Marquèze

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Réserve R4

Domaine concerné (domaine de collection) : ethnographie/textile

Zone du musée : Pavillon

Date de réalisation : 2023

Responsable de la campagne : Florence Raguénès

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Récolement réalisé par Séverinne Sougnoux et/ou Sabrina Ory. Données entrées sur alienor.org au sein de la réserve.

4. Description des champs couverts : Dénomination ; dimensions ; matières et techniques ; description ; inscriptions et marques ; marquage constaté ; constat d'état et localisation.

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés		
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	55	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) (joindre une <u>liste</u>) - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**)		
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	55	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une <u>liste</u>) - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)		
Objets nécessitant des compléments d'identification - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier		
État de conservation du bien - Très bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration	1 TBN ; 13 en bon état ; 19 état moyen ; 18 en mauvais état ; 3 en très mauvais état	
Localisation des biens : - Exposés dans les salles - En réserve	55	
Documentation photographique des biens - Argentique - Format numérique	2	

Existence d'une notice informatisée - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire	55	
---	----	--

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections
des collections

Signature du propriétaire

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée : Ecomusée de Marquèze

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Réserve R5

Domaine concerné (domaine de collection) : ethnographie

Zone du musée : Pavillon

Date de réalisation : 2023

Responsable de la campagne : Florence Raguénès

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Récolement réalisé par Séverinne Sougnoux et/ou Sabrina Ory Données entrées sur alienor.org au sein de la réserve.

4. Description des champs couverts : Dénomination ; dimensions ; matières et techniques ; description ; inscriptions et marques ; marquage constaté ; constat d'état et localisation.

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés		
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	26	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) (joindre une <u>liste</u>) - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**)		
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	26	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une <u>liste</u>) - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)		
Objets nécessitant des compléments d'identification - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier		
État de conservation du bien - Etat moyen - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration	17 état moyen ; 4 en mauvais état ; 5 en très mauvais état	
Localisation des biens : - Exposés dans les salles - En réserve	17	
Documentation photographique des biens - Argentique - Format numérique	10	

Existence d'une notice informatisée - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire	26	
---	----	--

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections
des collections

Signature du propriétaire